



DOM-CDDDE/1300 - Février 2013



Extrait de la Lettre du CGDD Avril 2013 n°41 **Entretien avec le Directeur interrégional de la mer Manche-Est Mer du Nord**

1) Quelle organisation avez vous retenue pour assurer le bon déroulement des assises de la mer et du littoral dans la façade Manche Est-mer du Nord et leur restitution à la mi juin 2013 ?

La réunion en séance plénière du conseil maritime de la façade Manche est-mer du Nord, le mardi 19 mars 2013, a été l'occasion de lancer les assises de la mer et du littoral, large appel à contributions lancé par Frédéric Cu villier et dont la mise en œuvre au niveau national est coordonnée par le CGDD.

Le conseil maritime de façade a mis en place un groupe de travail chargé de leur organisation.

Les travaux s'appuient sur des débats et des contributions écrites.

Les séminaires des 2 et 4 avril prochain à Caen et Boulogne-sur-mer ont pour objectif de permettre des échanges entre toutes les parties prenantes de la façade.

Ces échanges nourriront les réflexions de tous les acteurs. Ceux-ci contribueront par écrit à l'élaboration de documents : bibliographie, fiches d'enjeux, questionnaire et dix synthèses.

Ces prémices de l'ambition des acteurs pour un développement durable de la façade Manche est – mer du Nord seront remis au ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche en juin.

2) Comment les assises de la mer et du littoral vont-elles contribuer à l'élaboration du document stratégique de votre façade maritime ?

Ces assises permettront aux acteurs de la façade Manche est – mer du Nord de construire leur première vision structurée du territoire maritime et littoral dans lequel ils vivent.

Des connaissances sur l'espace marin et littoral de la façade seront regroupées et gérées par la direction interrégionale de la mer Manche est-mer du Nord, DIRM MEMN : une bibliographie commentée, un jeu de données, des cartes et des graphiques. Ces informations seront accessibles à tous par l'intermédiaire du site internet de la DIRM MEMN.

L'enrichissement de ce socle de connaissance et l'actualisation des enjeux liés aux activités maritimes et littorales de la façade permettront une nouvelle mobilisation active des acteurs lors de l'élaboration du futur document stratégique de façade.

3) Qu'est-ce qu'une gestion intégrée des espaces littoraux et marins prenant en compte les aspects environnementaux ?

Les connaissances accumulées sur notre environnement doivent permettre :

- d'intégrer les préoccupations environnementales au sein de toutes les politiques concernées,
- d'éclairer les décisions stratégiques et opérationnelles prises par les autorités compétentes.

Dans les territoires de la façade il s'agit de déterminer comment assurer des relations durables entre les activités, les usagers et les milieux afin de maintenir la diversité biologique et de préserver la diversité et le dynamisme des océans, des mers, des estuaires, des fleuves, des marais, des plages, des villes et des champs, des dunes et des falaises... afin d'en garantir la propreté, le bon état sanitaire et la productivité.

Ce cadre d'action pour les préfets de la façade, soutenus par les services déconcentrés et les établissements publics de l'État, leur permettra de construire progressivement une stratégie intégrée de la mer et du littoral adaptée à la façade MEMN.

Contacts : DIRM MEMN : Denis van der Putten

CGDD/DDD : Thierry Dusart, Xavier Marill, Dominique Colonna d'Istria